Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE

SULNIAC Sulnieg
République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	20	24

Vote
A l'unanimité
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 8 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LE RAY Nadia, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian.

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique ayant reçu le pouvoir de M. LE JALLÉ Régis, Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, M. BROHAN Christophe ayant reçu le pouvoir de Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme PAULAY Gaëlle ayant reçu le pouvoir de Mme COLLET Audrey
Excusé(s) : Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LANCELOT Aurore
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/080 – AMENAGEMENT – Réaménagement de la Résidence du Trescaut : validation du projet

Monsieur Dominique MONSARD présente le point.

Suite à la commission du 10 juin 2026, il est présenté les travaux de réaménagement du lotissement du Trescaut, au village Le Gorvello.



ENEDIS mène annuellement des campagnes d'enfouissement du réseau électrique pour sécuriser l'acheminement de l'électricité.

Parallèlement, GMVA a programmé le remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur différents secteurs de la commune. La Résidence du Trescaut peut bénéficier de ces deux dispositifs.

De plus, il convient d'ajouter de nouveaux mâts d'éclairage public, car les sources lumineuses sont actuellement fixées sur les poteaux électriques.

Dans le cadre d'une réflexion globale, il est proposé un réaménagement complet des espaces publics : voirie, trottoirs et espaces verts.

L'opération de réaménagement concerne la Résidence du Trescaut, construite dans les années 80. Elle ne répond plus aux attentes des riverains tant, du point de vue de la voirie (chaussée dégradée, trottoirs trop petits...) que du point de vue des espaces communs (places de stationnement, espaces verts...).

Un réaménagement de l'ensemble de la Résidence est donc pertinent.

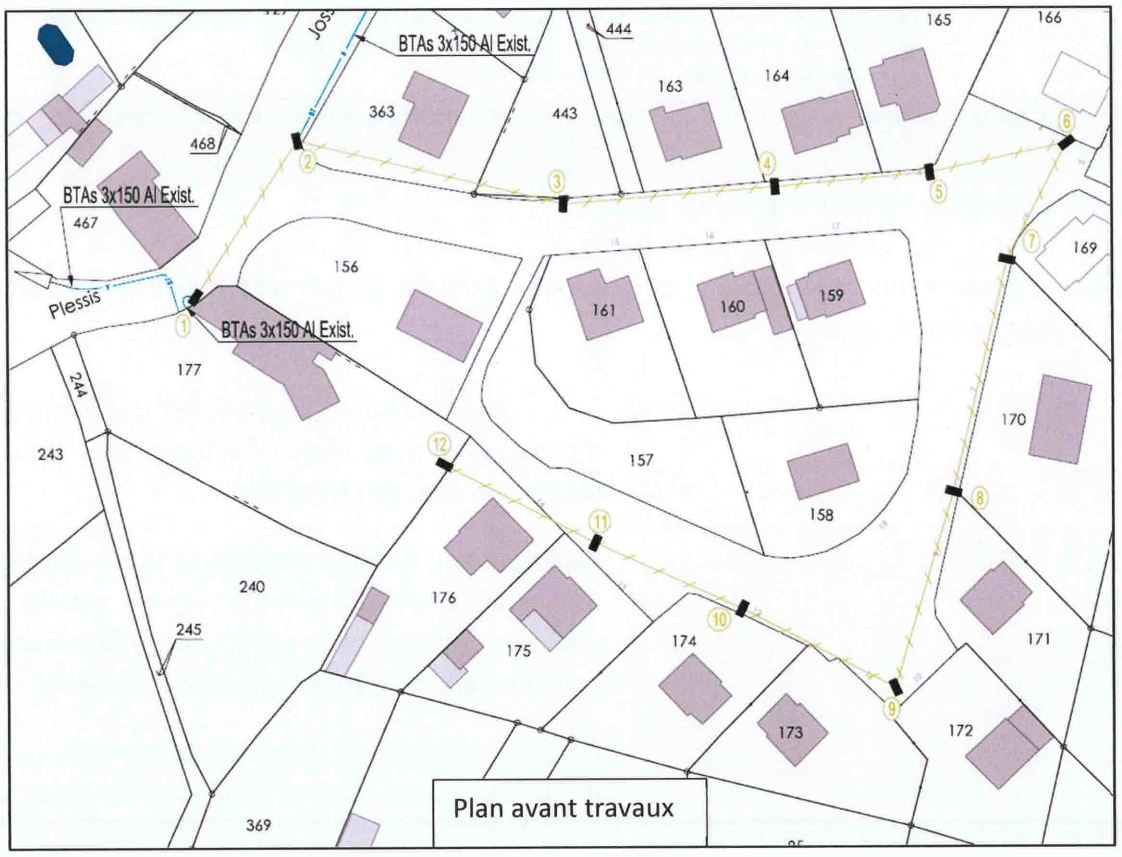
Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Renouvellement du réseau d'assainissement et d'eau potable (GMVA) ;
- Enfouissement du réseau électrique (Commune/Morbihan Energies) ;
- Enfouissement du réseau télécom (Commune) ;
- Rénovation de l'éclairage public, installation de nouveau candélabres (Commune/Morbihan Energies) ;
- Réflexion sur la gestion des eaux pluviales (GMVA) : limiter le réseau au strict minimum et privilégier l'infiltration (noue, bassin...) ;
- Réaménagement de la voirie : diminution de la largeur des voiries pour la création de zones d'infiltration, améliorer les circulations douces (interconnexion des chemins et des trottoirs) et conserver du stationnement.

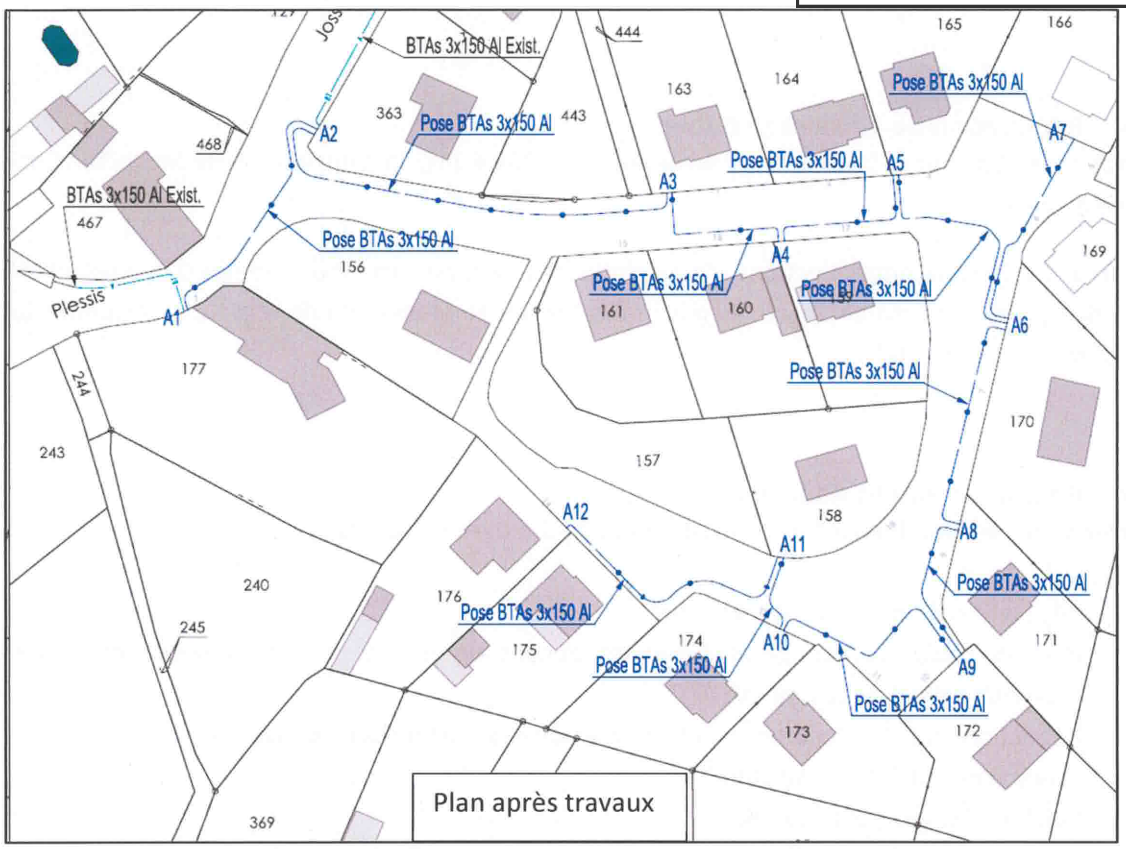
- **Enfouissement du réseau Electrique**

Le coût des travaux est estimé à 193 886 € TTC. La participation de la commune s'élèvera à 7 550 € HT.



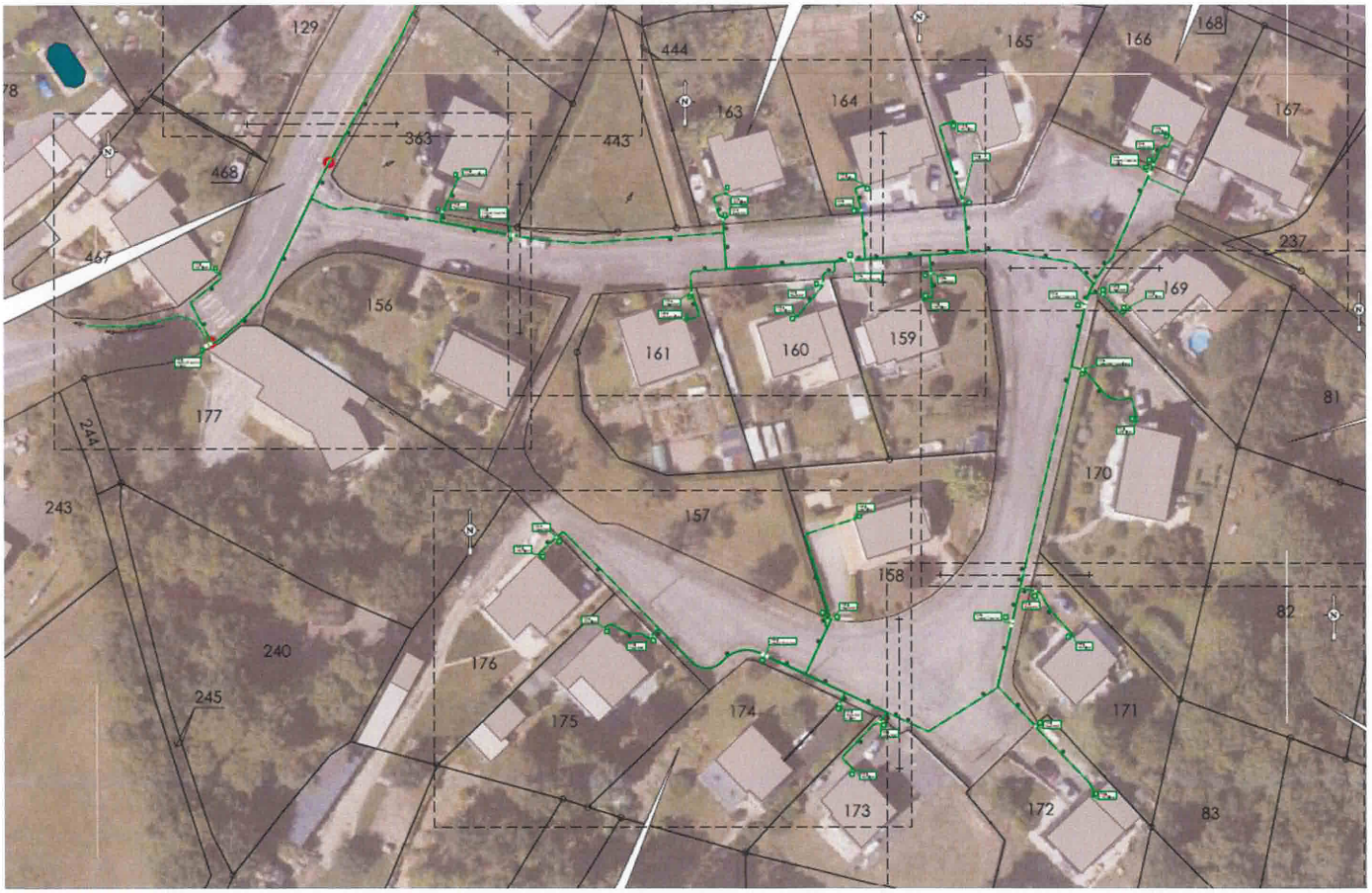
Plan avant travaux

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE



- **Enfouissement du réseau Télécom**

Le coût des travaux pour la commune est estimé à 40 298 € TTC.



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE

- **Rénovation de l'éclairage public**

Le coût des travaux pour la commune est estimé à 51 238 € TTC, la contribution de Morbihan Energies s'élève à 12 810 € HT.

Le plan de l'éclairage public n'est pas réalisé car le futur aménagement des voiries n'est pas arrêté. Cependant, il est proposé de limiter au maximum l'éclairage (possibilité de regrouper les points lumineux sur un seul mât par exemple).

- **Réaménagement de la voirie**

Il convient de mener à bien les missions de maitrise d'œuvre suivantes :

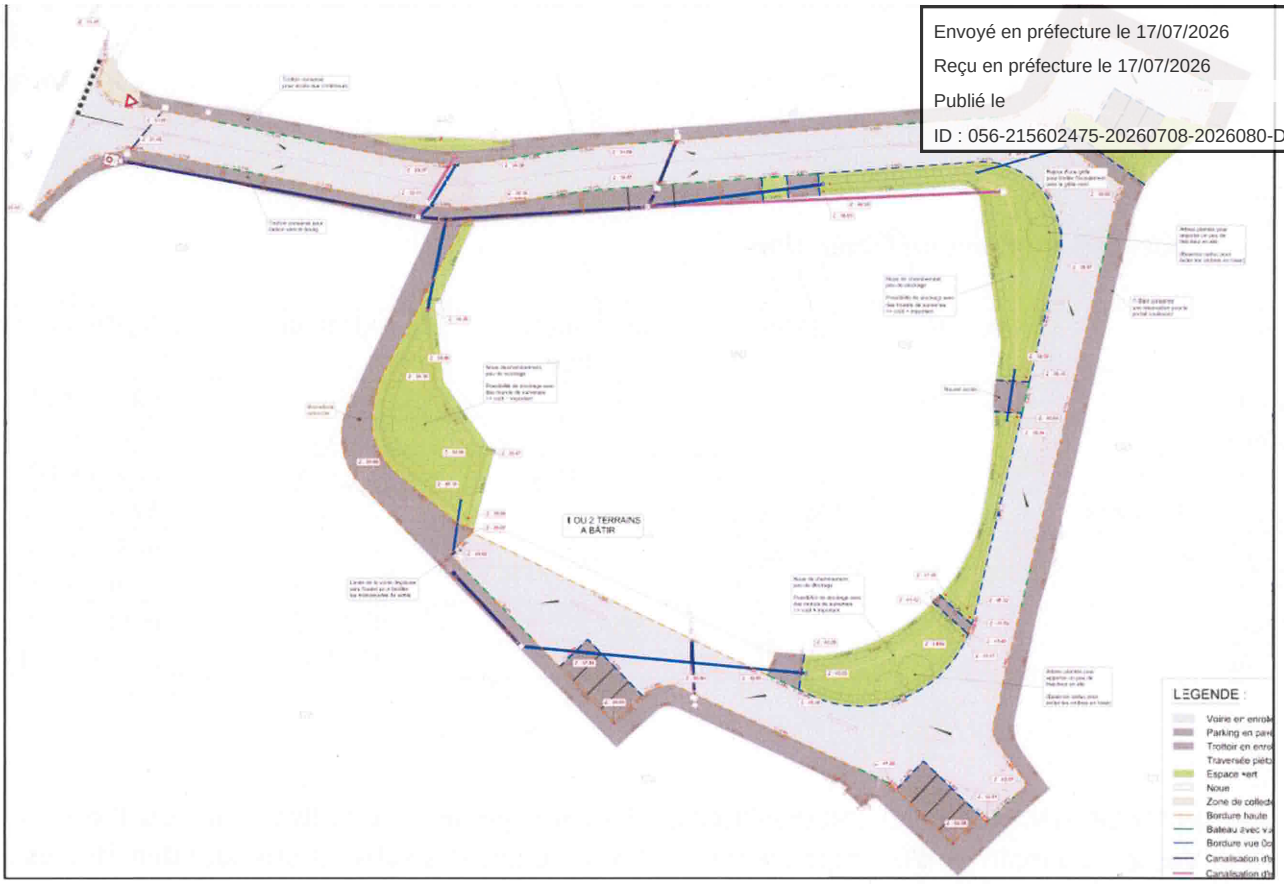
- Réalisation d'un plan topographique
- Plans du projet d'aménagement, suivant les contraintes fixées par la commune, phase APS
- Estimation des travaux, phase APD
- Rédaction du DCE (Document de Consultation des Entreprises), phase PRO
- Analyse des offres, phase OPC
- Suivi du chantier, phase AOR

L'une des contraintes particulières du chantier est la topographie du lotissement (pente de 8 à 10 %). Ce qui nécessitera probablement de conserver un réseau d'eaux pluviales. De plus, il faudra veiller au ruissellement pour éviter les inondations et maintenir des accès aisés (le moins de pente possible aux entrées de maisons).

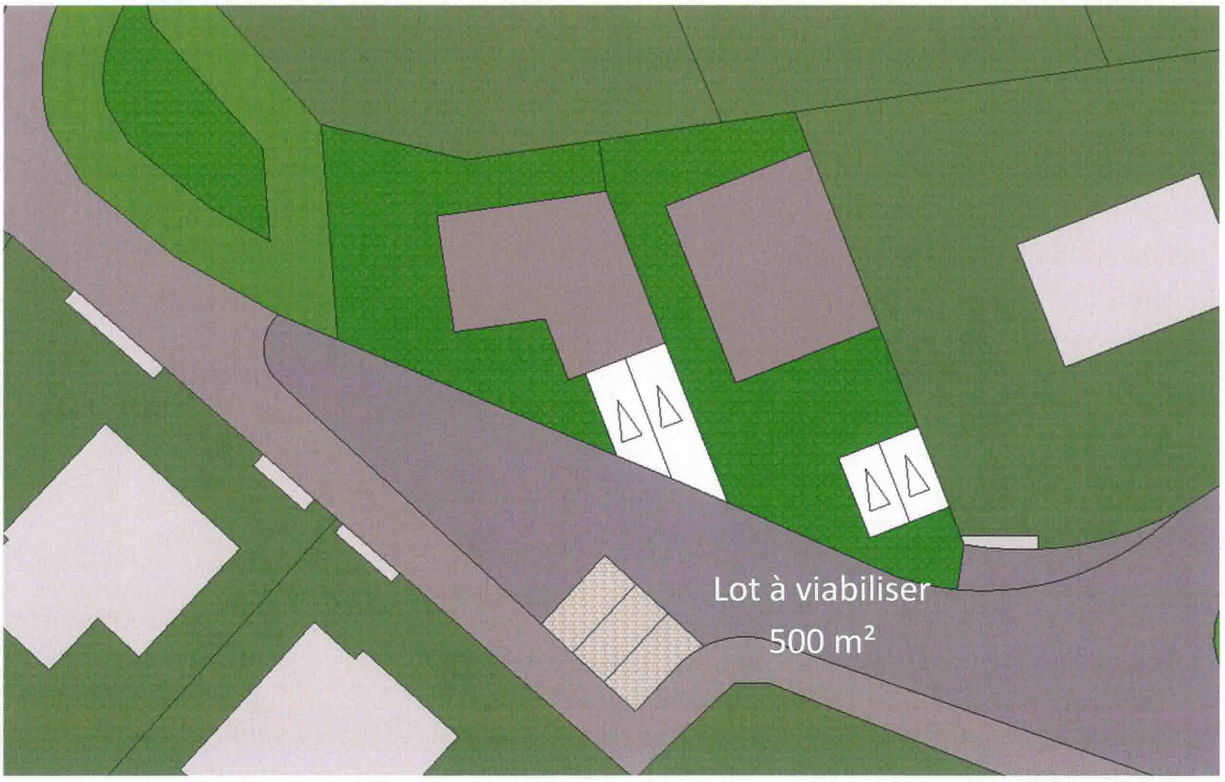
La première estimation du coût des travaux de voirie est de 100 000 € HT (8 200 € de maitrise d'œuvre).



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE



Enfin, il est proposé de viabiliser 2 lots à bâtir sur l'emprise de l'espace vert d'une surface disponible de 850 m². Cela permettra de créer 2 parcelles d'environ 425 m² chacune.



Parcellaire indicatif qui sera ajusté lors du bornage.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE

- **Coûts prévisionnels de l'opération**

	ENEDIS	GMVA	MORBIHAN ENERGIES	COMMUNE	TOTAL Opération
Electricité	155 109 €			7 550 €	*162 659 € HT*
Télécom				32 239 €	*32 239 € HT*
Eclairage public			12 810 €	28 174 €	*40 984 € HT*
Eau potable/usées		181 000 €			*181 000 € HT*
Eau pluviales		30 815 €			*30 815 € HT*
Voirie				195000 €	*195 000 € HT*
Etudes				15 000 €	*15 000 € HT*
TOTAL				277 963 €	*657 697 € HT*

- **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL « Réaménagement de la Résidence du Trescaut – Voirie » en maîtrise d'ouvrage communale pour lequel des subventions sont demandées :**

DEPENSES estimées :

- Maîtrise d'œuvre : 15 000 € HT
- Travaux : 195 000 € HT

Soit un total de : 210 000 € HT

RECETTES estimées :

- Subvention Département « PST » : 73 500 € HT
- Fonds de concours GMVA : 30 000 € HT
- Autofinancement : 106 500 € HT

Soit un total de : 210 000 € HT

Suite à l'avis favorable de la commission du 10 juin 2026,

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Valider le projet d'aménagement de la Résidence du Trescaut,**
- **Approuver le plan de financement prévisionnel présenté,**
- **Solliciter auprès de GMVA une subvention au titre du fonds de concours « Soutien à l'investissement des communes »**
- **Solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme de solidarité territoriale,**
- **Solliciter auprès des différents partenaires financiers potentiels des dispositifs d'aides dont ce projet est éligible, une subvention le cas échéant ;**
- **Autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation en procédure adaptée, conformément au code de la commande publique pour la réalisation des travaux et la maîtrise d'œuvre ;**

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260708-2026080-DE

- **Préciser que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;**
- **Accomplir toutes formalités concernant l'exécution de cette délibération et notamment signer, notifier, exécuter le marché et à prendre toute décision concernant l'exécution de ses modifications de contrat et réalisation à venir.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (24 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/07/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

